

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt et une heures le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, Affichée en Mairie et publiée sur le site internet le 16 mars 2026 et transmise par voie électronique le 16 mars 2026.

**Présents** : BOURGUINAT Pascal, BELLOCQ Marine, CAMBAYOU Michel, DAVID Michel, DUBOURDIEU Julie, FABRE Aline, LOPEZ Kathleen, OFFICIALDÉGUY Joël, OLIVA Ludovic, PETIT Sonia, THURET Julien

**Excusé(s)** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de Séance** : OFFICIALDÉGUY Joël

#### **Délibération 2026-19 : Création des commissions municipales**

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Maire propose de créer 6 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- **Commission voirie communale** : Suivi de l'état des routes, nids de poules, broyage accotements, suivis du passage de l'épareuse, besoins en élagage à planifier, signalement poteaux dangereux télécom ou autres, panneau signalisation, marquages routiers, etc...
- **Commission bâtiments communaux** : Suivis des besoins en réparation, dans les appartements, école, abris bus, églises, cimetières, MPT, foyer, Manechal... Faire chiffrer des devis pour présenter en conseil...
- **Commission communication** : rédaction du bulletin communal, flyers divers, invitations, lien avec Olivier correspondant de presse local
- **Commission aide sociale** : identifier les personnes en difficultés et nécessiteuses, faire le relais avec les services adaptés dans l'accompagnement des démarches...
- **Commission animation** : relation avec les associations, organisation des animations communales...
- **Commission gestion locatives** : suivis de tous les locataires, état des lieux d'entrées et de sorties, passer les annonces quand un appart se libère, faire signer les baux, suivis des besoins en travaux de rafraîchissement...

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** la création des 6 commissions énumérées ci-avant pour la durée du mandat.

**PROCÈDE** à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes :

- **Commissions municipales**

- Commission voirie communale :

- Président : Pascal BOURGUINAT
- Julien THURET
- Joël OFFICIALDEGUY

- Commission bâtiments communaux

- Président : Pascal BOURGUINAT
- Julie DUBOURDIEU

- Commission communication

- Président : Pascal BOURGUINAT
- Marine BELLOCQ
- Aline FABRE
- Sonia PETIT

- Commission action sociale

- Président : Pascal BOURGUINAT
- Michel DAVID
- Marine BELLOCQ

- Commission animation, relation avec les associations, organisation des animations communales

- Président : Pascal BOURGUINAT
- L'ensemble des membres du Conseil Municipal

- Commission gestion et location des salles communales

- Président : Pascal BOURGUINAT
- Julie DOUBOURDIEU

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 23 mars 2026

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

